

SOFAC AUDIT

Info Jeunes France

Association

Siège social : 15 Rue d'ENGHEN

75 010 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025

3 bis rue de l'Hippodrome - 44300 NANTES

SAS SOFAC AUDIT au capital de 10 000 Euros - N°TVA intracommunautaire - FR74 751 686 130
RCS NANTES B 751 686 130 - APE 69002 - SIRET 751 686 130 00012
Membre de la Compagnie Régionale CRCC OUEST ATLANTIQUE

Info Jeunes France
Association
Siège social : 15 Rue d'ENGHIEN
75 010 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association Info Jeunes France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences, que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données, avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ Convention 1

- Objet : Convention avance de trésorerie

- Nature :

Une première convention en date du 07/11/2025 (100 K€) et une deuxième convention en date du 09/12/2025 (100 K€).

Ces deux conventions seront à rembourser au plus tard le 30 juin 2026.

Ces conventions ne font pas l'objet d'intérêt.

- Administrateurs concernés et modalités financières :

Administrateurs concernés	Capital restant dû au 31/12/2025
CRIJ CENTRE	200 000 €
Total	200 000 €

➤ Convention 2

- Objet : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme « Accompagnement IJ »

- Nature :

Cette convention intervient dans le cadre de la CPO signée par Info Jeunes France avec la DJEVPA concernant le projet « accompagnement IJ ». Par la mise en œuvre de cette CPO, il s'agit sur la base d'un projet partagé, d'accroître la visibilité du réseau Info Jeunes sur le plan national, de conforter sa cohésion tant au niveau national qu'au niveau territorial et de renforcer, pour toute structure IJ, la conscience d'appartenir à un réseau à la fois régional et national.

- Administrateurs concernés et modalités financières :

Accompagnement IJ	Charge de l'exercice 2025	
Administrateurs concernés	Convention initiale	Avenants
CIDJ	110 000 €	23 000 €
CRIJ BRETAGNE		10 000 €
CRIJ CENTRE	55 000 €	23 000 €
CRIJ GRAND EST	55 000 €	23 000 €
CRIJ BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	55 000 €	23 000 €
CRIJ GUADELOUPE	55 000 €	
CRIJ NOUVELLE AQUITAINE	55 000 €	23 000 €
CRIJ NORMANDIE	55 000 €	23 000 €
CRIJ OCCITANIE	55 000 €	
CRIJ HAUT DE France	55 000 €	23 000 €
CRIJ PAYS DE LA LOIRE	55 000 €	23 000 €
CRIJ PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR	55 000 €	23 000 €
CRIJ REUNION	55 000 €	23 000 €
CRIJ AURA	55 000 €	23 000 €
CRIJ MAYOTTE	55 000 €	23 000 €
CIJ 95	18 000 €	
Total	843 000 €	286 000 €

➤ **Convention 3**

- Objet : Convention de partenariat dans le cadre des appels à projets portant sur IJ Mobile

- Nature :

Il s'agit d'un appel à projet interne au réseau Info Jeunes en lien avec la CPO signée avec la DJEPVA.

Il a pour but de financer l'investissement dans des nouvelles mobilité, des structures innovantes au sein du réseau pour toute structure IJ.

- Administrateurs concernés et modalités financières :

Administrateurs concernés	Charge de l'exercice 2025
CRIJ GUADELOUPE	40 000 €
CRIJ PDL	20 000 €
Total	60 000 €

Fait à NANTES, le 16/06/2026

SOFAC,
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' and 'D' followed by a horizontal line extending to the right.

Hugues DISSE
Associé